



PROTOCOLE DE COOPÉRATION CADRE

entre

**L'OFFICE DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES
ET MINIÈRES (O.R.G.M)**

et le

CENTRE UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

Article.1 Objet

Dans le cadre du développement de la coopération scientifique et technique entre l'université et l'industrie algérienne, l'Institut de chimie industrielle du centre universitaire de Béjaia et l'office de recherches géologiques et minières ont décidé de conclure le présent protocole pour associer leur efforts dans le domaine de la formation et recherche scientifique et technique.

Article.2 Intérêt

Les attributions du laboratoire de technologie des matériaux de l'Institut chimie industrielle et les activités déployées aux laboratoires de l'O.R.G.M convergent sur plusieurs domaines. Leur implantation constitue un prolongement naturel à exploiter en vue d'une élévation du niveau théorique du personnel de l'entreprise, d'une vulgarisation pratique des techniques industrielles aux étudiants et d'une amorce à la recherche appliquée mutuellement avantageuse.

Article.3 Domaines d'intervention

Les deux parties conviennent d'agir en vue d'atteindre deux objectifs fondamentaux suivants :

- Élévation effective du niveau de qualification théorique et pratique sur les techniques du génie chimique et matériaux aussi bien pour les travailleurs que pour les étudiants.
- Développement d'une recherche appliquée au profit de l'O.R.G.M et particulièrement sur le traitement et valorisation des minerais.

Article.4 intervention en matière de recherche appliquée

En considération des moyens d'investigation disponibles dans les laboratoires de l'Université Algérienne et des préoccupations économiques de l'entreprise, des axes stratégiques seront définis en commun pour une orientation de la recherche appliquée.

Les deux parties conviennent de développer la coopération dans les domaines particuliers **non limitatifs** que sont:

- Traitement des minerais
- Les matériaux de construction
- Protection de l'environnement
- Corrosion, etc...

L'institut de chimie industrielle de Béjaia assurera des relations en conséquence avec des instituts spécialisés, des autres centres universitaires pour mettre à profit les recherches déjà faites dans ces domaines, les fonds documentaires disponibles et les compétences humaines existantes.

Article.5 Intervention en matière de formation

Les deux parties conviennent de mettre en application différentes actions dans le domaine de la formation.

1. Au profit de l'O.R.G.M

- Animation par les enseignants du centre universitaire d'une formation sur site pour le personnel de l'entreprise. Elle sera organisée sous forme de séminaires et touchera plusieurs domaines notamment: La minéralurgie, les méthodes de traitement et valorisation des minerais, la gestion du flux des matières premières, les techniques du génie chimique, la protection de l'environnement, l'économie de gestion, etc...

- Octroi de places pédagogiques en graduation et en post graduation en faveur des techniciens et ingénieurs de l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

- Échange de documentation scientifique et techniques.

2. Au profit du centre universitaire

- Organisation de visites aux laboratoires de l'O.R.G.M pour les étudiants de l'Institut de chimie industrielle.

- Organisation de stages pratiques pour les étudiants en fin de cycle selon les possibilités d'encadrement et co-encadrement de mémoires de fin d'études.

- Programmation de stages pratiques (ouvrier et opérateur) pour les étudiants de troisième , quatrième année ingénieurs et pour les deuxième année de DEUA.

Article.6 Autres interventions

Les deux parties conviennent d'un échange d'information sur l'organisation de conférences, colloques,... avec invitation à d'éventuelles participation de personnes intéressées des deux parties. Elles prévoient également la diffusion d'articles scientifiques tirés des revues et intéressant l'activité de l'entreprise et les axes de recherches retenus.

Article.7 Groupe de travail

Les deux parties conviennent de procéder à l'installation d'une commission mixte qui sera chargée de définir en détail :

1. Les relations entre les deux parties en matière de formation intéressant l'université et l'entreprise.

2. Les relations entre les deux parties en matière de recherche appliquée et les axes stratégiques à arrêter dans ce domaine.

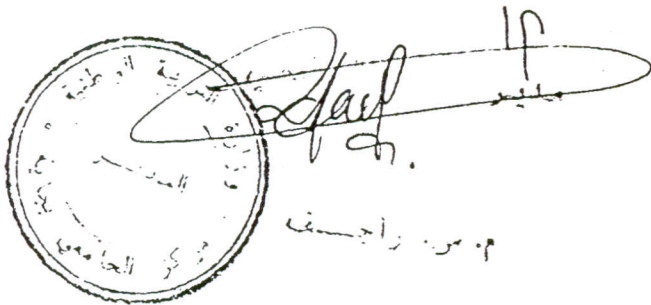
Article.8 Mise en vigueur

Le présent protocole entre en vigueur à partir de sa date de signature par les responsables des deux parties.

Fait à Béjaia le... 16 Mai 1996.

Pour l'Université de Béjaia

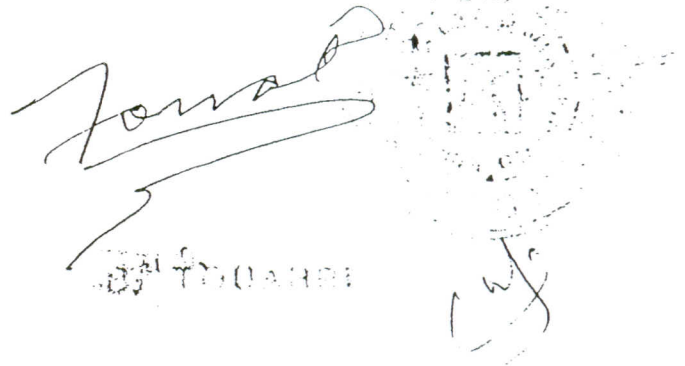
Le Recteur



Signature of the Rector of the University of Béjaia, accompanied by a circular official stamp. Below the signature, the name 'م. م. راجيف' (M. M. Rajif) is written in Arabic.

Pour l'O.R.G.M

Le Directeur Général



Signature of the General Director of O.R.G.M, accompanied by a square official stamp. Below the signature, the name 'M. TOUANI' is written in Arabic.